

Admission à la barre d'une députation des canoniers de Meulan, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Louis Antoine Léon de Saint-Just

Citer ce document / Cite this document :

Saint-Just Louis Antoine Léon de. Admission à la barre d'une députation des canoniers de Meulan, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 617;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32902_t1_0617_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

section; elle donne aussi l'état de ses divers dons patriotiques (1).

L'ORATEUR. Législateurs, lorsqu'un peuple immense et courageux a juré d'être libre et d'exterminer ses ennemis, il ne s'agit que de le guider dans la marche qu'il doit suivre; à l'instant, les cohortes liguées contre lui disparaissent. Vous avez ordonné à l'armée qui était devant Toulon de reprendre cette commune rebelle, et elle a été reprise; vous avez ordonné aux troupes de la République de délivrer Dunkerque, Maubeuge et Landau, et elles ont été délivrées. Vous avez dit à l'armée du Rhin et de la Moselle de chasser l'ennemi du territoire de la République, et l'ennemi a été chassé. Vous nous avez demandé du salpêtre, en voilà, et notre atelier, maintenant bien monté et en activité, ne cessera que quand nous n'aurons plus d'ennemis à combattre (*On applaudit*). Vous avez dit que nous avions besoin de cavalerie, la section de la Halle-au-Bled et la société qui siège dans son arrondissement vous présentent six cavaliers, vrais sans-culottes, tout montés, armés et équipés. (*On applaudit*). La section et la société populaire, persuadées qu'il n'est plus rien d'impossible pour un grand peuple qui a juré la destruction de tous les tyrans, vous invitent à ne jamais douter de vos pouvoirs. Que le bien public vous anime constamment, et le peuple français sera toujours là pour seconder vos efforts. Nous vous félicitons de vos travaux jusqu'à ce moment.

Continuez, législateurs; hâtez la punition de tous les coupables; démasquez tous les intrigans, même ceux qui seraient encore parmi vous, et restez à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis terrassés soient forcés de reconnaître le gouvernement républicain qui doit faire le bonheur du monde (2).

La section de la Halle-au-Bled ne s'est pas contentée de ses premiers efforts; elle a déposé au magasin général 1 196 chemises, 339 paires de souliers, 233 paires de bas, 3 paires de guêtres, et pour les volontaires qu'elle a fournis, 57 pantalons de molleton, 10 paires de draps, 11 chapeaux, 6 habits uniformes complets, 4 paires de bas, 6 paires de bottes, des bonnets de police, 95 livres pesant de charpie, etc.. etc..»

(*Applaudissemens*). (3).

LE PRÉSIDENT répond en ces termes: Citoyens, la Convention reçoit avec plaisir le nouvel hommage que vous faites à la patrie; elle y reconnoît le zèle, l'activité et le patriotisme qui ont toujours animé les citoyens de la section de la Halle au Bled.

Et vous, jeunes citoyens, qui allez grossir nos escadrons républicains, n'oubliez jamais que vous allez combattre le despotisme, la tyrannie et les ennemis de notre liberté; marchez avec vos frères d'armes: de nouveaux succès vous attendent. Quand les despotes seront anéantis, vous reviendrez recevoir les embrassemens de

vos frères. Votre dévouement, votre bravoure, vont vous assurer des droits à la reconnaissance de la patrie. La Convention vous invite à assister à sa séance. (*On applaudit*.)

La mention honorable du zèle de cette section, et l'insertion de son adresse au bulletin, ainsi que de la réponse du président, sont décréetées.

Les citoyens armés défilent, et les autres sont invités à la séance au milieu des plus vifs applaudissemens (1) et des cris plusieurs fois répétés de Vive la Montagne, Vive la République (2).

60

Un membre [CARRIER] (3) dépose sur le bureau un chapeau de castor galonné en argent, pris sur un officier général ennemi par la citoyenne Helflinger, épouse du quartier-maître de la légion de la Moselle.

Mention honorable, et insertion au bulletin (4).

61

Une députation des canonnières de Meulan, introduite à la barre, annonce une découverte précieuse en artillerie, et forme quelques demandes relatives à ce corps. Le président répond à la députation, qui est admise à la séance (5).

LE PRÉSIDENT. Les canonnières et le directeur de l'arsenal de Meulan demandent à paraître à la barre.

La Convention les admet.

L'UN D'EUX: Citoyens représentans, nous sommes venus conduire au comité de salut public une pièce construite dans l'arsenal créé par la Convention le 22 vendémiaire. Nos ennemis ont appris combien est redoutable notre artillerie volante. L'arsenal de Meulan est particulièrement destiné à la perfectionner. C'est pour vous prouver que nos travaux ne sont pas infructueux que nous vous offrons une pièce de 4, montée sur un affût dont l'avant-train est supprimé, et qui a l'avantage de porter tous les canonnières nécessaires au service de la pièce dans les chemins difficiles ou étroits.

La marche de cet affût sur le terrain le plus raboteux surpasse en célérité la marche de tous ceux que l'on connaît.

On avait demandé à l'arsenal plusieurs machines, elles ont été aussitôt envoyées à Paris; c'est par notre zèle, c'est par notre activité et notre dévouement à la patrie que nous voulons

(1) P.V., XXXII, 379. Texte manuscrit dans C 292, pl. 952, p. 15. *J. Sablier*, n° 1172; *Mess. soir*, n° 561; *J. Paris*, n° 426; *Rép.*, n° 72; *Batave*, n° 380.

(2) *Débats*, n° 528, p. 146.

(3) D'après C 292, pl. 952, p. 26.

(4) P.V., XXXII, 379. Bⁱⁿ, 11 vent.; C. univ., 13 vent.; *Débats*, n° 528, p. 147.

(5) P.V., XXXII, 379.

(1) P.V., XXXII, 378.

(2) *J. univ.*, n° 1560; *M.U.*, XXXVII, 187; *Ann. patr.*, n° 425.

(3) *M.U.*, XXXVII, 187; *Audit. nat.*, n° 525; *Bⁱⁿ*, 13 vent. (suppl¹); *C. Eg.*, n° 561; *J. Mont.*, n° 109.